



Assainissement non collectif :
enjeux et perspectives en Loire-Bretagne

Direction
Environnement
Service
d'Assistance
Technique aux
Exploitants de
Stations
d'Épuration



Conseil
Général



Côtes d'Armor

Des expériences locales prometteuses

Mutualisation des moyens
(charte, réseau SPANC, ...)

Conseil
Général



Votre Conseil général
l'aménagement, structurer le territoire



Présentation du SATESE des Côtes d'Armor

- Service départemental d'appui technique en assainissement collectif
 - Communes éligibles & non éligibles = 330 step
 - Champ concurrentiel (industriels, éleveurs) = 39 step
- Et non collectif en mission départementale = 40 SPANC
- Moyen en personnel
 - 17 Agents « techniques » (B et A) dont un 100% ETP en ANC
 - 5 Agents « administratifs » (C et B)



Assainissement non collectif :
enjeux et perspectives en Loire-Bretagne

La Charte pour un ANC de qualité dans les Côtes d'Armor



Signée le
15 décembre 2005

Un outil de
reconnaissance des
professionnels ...

Votre Conseil général
l'aménagement, structurer le territoire

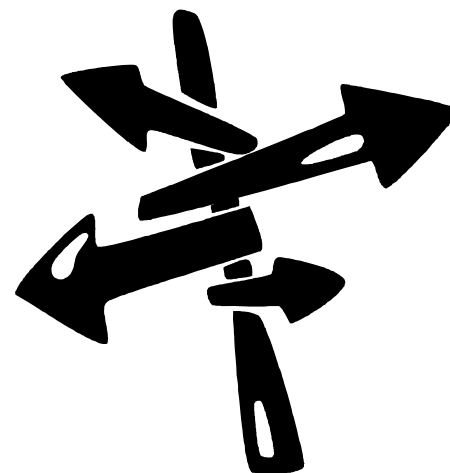




Assainissement non collectif :
enjeux et perspectives en Loire-Bretagne

La Charte pour un ANC de qualité dans les Côtes d'Armor

- La mise en place des SPANC au 31/12/2005 implique :
 - Une multiplicité des acteurs
 - Une inquiétude sur la diversité des méthodes
 - Un besoin de référent technique



Valorisation du savoir faire des entreprises



Assainissement non collectif :
enjeux et perspectives en Loire-Bretagne

La Charte pour un ANC de qualité dans les Côtes d'Armor

Des objectifs communs :

Les objectifs de la Charte

La Charte a pour ambition la réalisation d'assainissements non collectifs de qualité : cette qualité se traduit par la recherche de la préservation du milieu naturel et par les conditions de conception, de réalisation, de fonctionnement et de suivi de l'assainissement.

Dans ce cadre, les objectifs portent sur

- la sensibilisation de l'ensemble des acteurs concernés par la réalisation de l'Assainissement Non Collectif de qualité ;
- la reconnaissance des entreprises qui s'engagent à effectuer un travail de qualité ;
- le maintien, voire le développement, dans le cadre de la mise en place des SPANC, de l'harmonisation des procédures à l'échelle du département ;
- la contribution à la mise en place des SPANC dans de bonnes conditions.

Dans ce but, la Charte prévoit un certain nombre de moyens

- définition des engagements de chaque signataire (articles 3 et 4) ;
- constitution d'une liste d'entreprises adhérentes aux principes de la charte (article 5) ;
- description de modalités de fonctionnement permettant de veiller à la bonne application des dispositions de la Charte (article 6).

Les différents acteurs de la Charte

Les signataires de la Charte agissent soit en leur nom propre soit en tant que représentant d'une profession ou d'un groupe d'acteurs. Les acteurs concernés sont les suivants.

Des organismes publics

- le Conseil général des Côtes d'Armor ;
- les communes ou groupements de communes ainsi que les Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) représentés par l'Association Départementale des Maires de France ;
- l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;
- la Préfecture des Côtes d'Armor.

Des représentants professionnels

- les entreprises qui réalisent les travaux d'assainissement représentées par la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment des Côtes d'Armor (CAPEB), la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics des Côtes d'Armor (FBTP22) ;
- les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Dinan et de Saint-Brieuc ;
- la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor (CCI) ;
- les notaires représentés par la Chambre Départementale des Notaires ;
- les architectes représentés par l'Ordre Régional des Architectes ;
- les maîtres d'œuvre agréés représentés par le Syndicat National des Architectes, des Agréés et des Maîtres d'Oeuvre en Bâtiment (SYNAAMOB)

Des signataires :

- les géomètres experts représentés par l'Ordre des Géomètres Experts ;
- le PACT ARIM des Côtes d'Armor ;
- les bureaux d'études de sols et de filières représentés par le GICA ;
- les entreprises d'assainissement représentées par la Fédération Nationale des Syndicats de l'Assainissement et de la Maintenance industrielle (FNSA) ;
- les carriers, représentés par l'Union des Industries des Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM) de Bretagne.

Des représentants des usagers

- les organisations de consommateurs représentées par l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir (UFC Que Choisir) ;
- les associations de protection de l'environnement représentées par la Fédération des Associations de Protection de l'Environnement et de la Nature en Côtes d'Armor (FAPEN).

Conseil
Général



Votre Conseil général

l'aménagement, structurer le territoire



Assainissement non collectif :
enjeux et perspectives en Loire-Bretagne

La Charte pour un ANC de qualité dans les Côtes d'Armor

Des engagements communs :

Les engagements communs

En plus du respect de la réglementation en vigueur et de leurs obligations respectives, les signataires s'engagent à inciter chacun des acteurs à :

- inscrire leurs pratiques dans le sens du développement durable ;
- respecter les procédures et prescriptions techniques définies dans la *Charte pour un assainissement non collectif de qualité dans les Côtes d'Armor* ;
- faire en sorte qu'une homogénéité de traitement des dossiers dans le département soit recherchée et respectée ;
- informer les usagers de leurs responsabilités et de leur obligation d'entretien du dispositif d'assainissement autonome ;
- signaler au comité de suivi de la Charte et/ou au service chargé du contrôle technique de l'assainissement non collectif sur le territoire concerné, toutes les anomalies et dysfonctionnements qui pourraient intervenir.

Des engagements particuliers par type d'acteur

Exemples :



Représentants des entreprises

Les engagements

- Diffuser la Charte auprès des entreprises, les inciter à y adhérer, y compris en leur proposant des formations validées
- Informer le maître d'ouvrage de l'obligation de déclaration de travaux d'assainissement non collectif
- Réaliser des travaux de qualité respectant les règles professionnelles par du personnel compétent
- Informer la collectivité ou son représentant, chargé du contrôle de réalisation des ouvrages, dans un délai raisonnable, afin de permettre et de faciliter les visites de contrôle et fournir tous les documents nécessaires à ce contrôle
- Arrêter les travaux et informer immédiatement le service de contrôle du SPANC en cas de difficulté de réalisation dans l'attente d'une décision modificative
- Fournir systématiquement un plan de récolement des travaux au maître d'ouvrage
- Informer le maître d'ouvrage sur la nature et la durée de la garantie qui s'attachent aux travaux ainsi que sur les modalités d'entretien de l'installation
- Assumer sans délai sa responsabilité ou celle du sous-traitant en cas de malfaçon
- Fournir systématiquement au maître d'ouvrage une notice d'entretien de l'assainissement



Conseil général des Côtes d'Armor

Les engagements

- Faire assurer le secrétariat de la Charte et l'animation par le SATESE
- Héberger la Charte sur son site Internet
- Apporter une aide à la mise en place des SPANC (financement des études préalables, accompagnement au démarrage des techniciens par le SATESE,...)
- Assurer une veille technique et réglementaire en collaboration avec les services de l'Etat

Ils s'engagent à assurer un relais auprès des acteurs qu'ils représentent.

Votre Conseil général

l'aménagement, structurer le territoire





La Charte pour un ANC de qualité dans les Côtes d'Armor

Un annuaire des professionnels adhérents :

4 types d'acteurs

- Les concepteurs de filières
- Les installateurs
- Les producteurs de granulats
- Les entreprises de vidange



Une édition « papier » annuelle
Mises à jour régulières sur site Internet



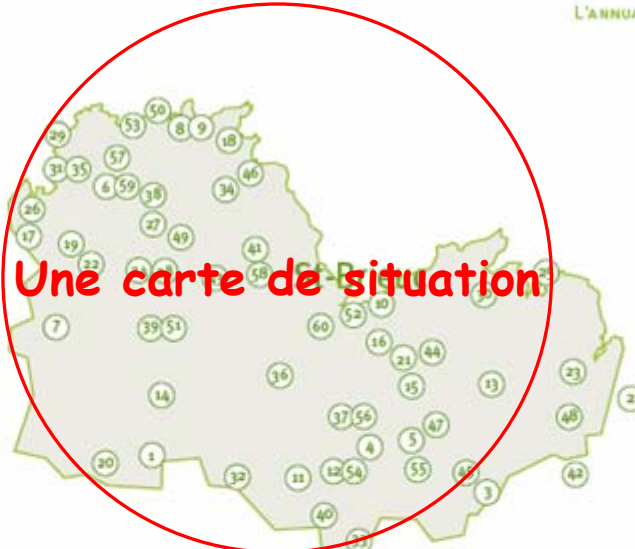
Assainissement non collectif :
enjeux et perspectives en Loire-Bretagne

La Charte pour un ANC de qualité dans les Côtes d'Armor

Exemple : les installateurs

L'ANNUAIRE DES PROFESSIONNELS
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Nom de l'entreprise	Adresse	Activité principale	Téléphone	Date d'inscription sur la liste
40. ETR Gestions et Travaux	Beau Séjour 22600 SAINT-BRIEUC	TRAVAIL AGRICOLES, TERRASSEMENT	02 96 26 74 50	Février 2010 au 17/06/10
44. MAÏGAGE Yvon	Le Breire 22290 TRÉGONEL	MAÇONNERIE	02 96 70 26 66	Février 2010 au 17/06/10
41. Entreprise MENARD S.A.S	23 RUE DE LA LIBÉRATION 35360 MÉNÉAC	TRAVAUX PUBLICS, ASSAINISSEMENT	02 99 07 23 28	Février 2010 au 17/06/10
43. MOISAN et FILS SARL	19 RUE DU STADE 22200 SAINT-AGATHON	TRAVAUX PUBLICS	02 96 44 91 48	Février 2010 au 17/06/10
44. Constructions Molven Molven A&S	ZA LES LANDES DE PENNÉVIE 22640 PLÉSTAN	MAÇONNERIE	02 96 34 11 50	Février 2010 au 17/06/10
45. RYVALOUBERT Assainissement	Le Bôhic 22250 LAMTELAS	TRAVAUX PUBLICS	02 96 86 51 05	Février 2010 au 17/06/10
46. TPas P&L	6 HERT POICH LOUX 22470 PLOUZEC	TRAVAUX PUBLICS, ASSAINISSEMENT	02 96 16 44 18	17/06/10
47. M&M Construction Plutas Etc	L'Ermette Le Goussay 22330 COLLINET	MAÇONNERIE, TERRASSEMENT	02 96 31 41 06	Février 2010 au 17/06/10
48. NOULAN Yann	Le Beauvais 22630 SAINT-LOUIS	TRAVAUX PUBLICS, ASSAINISSEMENT	02 96 87 41 11	Février 2010 au 17/06/10
49. Actuel TP Pontal Christian	ZA DE PARC BRUC 22200 PLOUSTY	TRAVAUX PUBLICS	02 96 21 06 04	Février 2010 au 17/06/10
50. CPC	Le Bôhic 22250 LAMTELAS	TRAVAUX PUBLICS	02 96 92 55 73	Février 2010 au 17/06/10
51. Laurent POHIER TP P&L Lanier	LISOUZ 22390 BLOERZAC	DÉSANNIAGE, ASSAINISSEMENT	02 96 43 65 12	17/06/10
52. RENAUT TP Fennel Jean Pierre	Les Hamelets 22120 YFFRAC	ASSAINISSEMENT, TERRASSEMENT	02 96 72 73 27	17/06/10
53. BODARS Gléda	3 rue de la Croix Davy 22450 CAMLEZ	TRAVAUX PUBLICS, ASSAINISSEMENT	02 96 52 77 64	Février 2010 au 17/06/10
54. ROUÏER Michel	La Vénédisme 22600 LA MÛRTE	TRAVAUX PUBLICS, ASSAINISSEMENT	02 96 25 43 50	Février 2010 au 17/06/10
55. BUELLAN Michel	N°1 LA FERMIÈRE 22230 SAINT-YVAIN	TRAVAUX PUBLICS	02 96 54 12 13	Février 2010 au 17/06/10
56. THOMAS Jean-Michel	LA VILLE ES BERNARD 22150 LANGAST	TRAVAUX PUBLICS	02 96 21 33 20	Février 2010 au 17/06/10
57. SARL TUP L'Arcaut Christophe	CROIX RETE 22450 CONVEYER	TRAVAUX PUBLICS	02 96 38 02 37	Février 2010 au 17/06/10
58. TOUPIN Assainissement Thierry Jacques Yann	Eue de LA SOLIDARITÉ 22170 PLÉLO	TERRASSEMENT, ASSAINISSEMENT	02 96 79 75 63	17/06/10
59. TREMEUR Nicolas	5 L'ÉTOILE 22490 LANGOAT	TRAVAUX PUBLICS, ASSAINISSEMENT	02 96 47 09 23	Février 2010 au 17/06/10
60. SVP Vallée Didier	6 RUE DES ANNAES D'EN BAS 22950 TRÉGONEL	TRAVAUX PUBLICS, ASSAINISSEMENT	02 96 52 04 08	En cours de réinscription



CHOISIR UN INSTALLATEUR DE FILIÈRE ADHÉRENT À LA CHARTE D'UN SAO DE QUALITÉ

En adhérant à la Charte pour un assainissement non collectif de qualité, l'installateur s'engage à respecter les prescriptions techniques garantissant un équipement efficace et respectueux de l'environnement. Aussi, pour devenir membre, il doit fournir un certain nombre de justificatifs :

POUR LE RENOUVELLEMENT ANNUEL

5 justificatifs de chantier à faire compléter par les clients, 5 justificatifs de qualité de réalisation de chantier à faire compléter par les clients, 1 attestation d'assurance garantie décennale en cours de validité, 1 attestation d'assurance garantie biennale en cours de validité, 1 copie de la Charte signée, 1 attestation de formation en assainissement non collectif, 1 fourniture d'un plan de récolement à la fin de chaque chantier.

La liste des installateurs de filière adhérents à la charte d'un SAO de qualité est régulièrement mise à jour. Pour connaître les nouveaux adhérents, consultez la liste réactualisée au 02 98 82 17 15 ou rendez-vous votre RMAAC.

Une liste par ordre alphabétique
Coordonnées et activités

Rappel des critères d'adhésion
Rappel des critères de renouvellement



Assainissement non collectif :
enjeux et perspectives en Loire-Bretagne

La Charte pour un ANC de qualité dans les Côtes d'Armor

- Des outils à disposition des professionnels et des SPANC

Pour les professionnels

- Un modèle départemental de cahier des charges pour les études à la parcelle en 2009 et actualisé en 2011
- Un modèle départemental de bordereau de suivi des matières de vidange
- Un modèle départemental de rapport d'activité pour les entreprises de vidange



Conseil
Général

Votre Conseil général

l'aménagement, structurer le territoire





La Charte pour un ANC de qualité dans les Côtes d'Armor

- Pour les SPANC

- Le guide de bonnes pratiques pour mettre en œuvre un ANC de qualité (fiches techniques des différentes filières)
- Une maquette sur les tranchées d'épandage, une coupe de tranchée à l'échelle 1, des panneaux d'exposition en prêt pour les SPANC
- Fiches des points de contrôles des dispositifs agréés (en cours de test terrain avant validation)
- Un modèle départemental de RPQS ANC
- Réseau départemental des techniciens des SPANC



Assainissement non collectif :
enjeux et perspectives en Loire-Bretagne

Le réseau des techniciens des SPANC

- Créé dès 2005, à raison de 3 à 6 réunions ou formations annuelles
- À destination des techniciens ...
- Mais aussi des élus et des administratifs en fonction des sujets abordés
- Objectifs :
 - Harmonisation des pratiques
 - Lieu d'échanges techniques
 - Lieu de partage des expériences

Conseil
Général



Votre Conseil général

l'aménagement, structurer le territoire



Assainissement non collectif :
enjeux et perspectives en Loire-Bretagne

Le réseau des techniciens des SPANC

- Exemples de formations
 - Responsabilités des contrôleurs des SPANC / juriste OIE
 - Visite du CSTB à Nantes et de la plateforme petites filières
 - Formation sur la phytoépuration et toilettes sèches partie théorique et visites d'installations
 - Visite d'une carrière et d'une unité de lavage de sables pour l'ANC
- Exemples de sujets à l'ordre du jour

Conseil
Général

Votre Conseil général

l'aménagement, structurer le territoire



Côtes d'Armor



Assainissement non collectif :
enjeux et perspectives en Loire-Bretagne

Le réseau des techniciens des SPANC

- Exemples de sujets à l'ordre du jour
 - Actualisation des règlements de service après parution des arrêtés du 7/09/09
 - discussions et propositions de dimensionnement des aires d'infiltration
 - Élaboration des fiches des points de contrôles des dispositifs agréés
 - Harmonisation des contrôles de bon fonctionnement
 - Informations sur la notion de vice caché en lien avec les ventes immobilières
 - Indicateurs de performances en ANC (intervention FNCCR)
 - Enquête nationale lors de la révision du DTU 64.1
 - Information sur la réforme de l'urbanisme
 - Etc ...



Assainissement non collectif :
enjeux et perspectives en Loire-Bretagne

Le réseau des techniciens des SPANC

- Un réseau actif avec
 - Une participation très suivie (entre 30 et 45 participants)
 - Y compris des prestataires privés des collectivités
 - Une attente forte des SPANC (+sieurs contrôleurs sont seuls dans leur structure)
 - Un maillon de transmission de l'information essentiel vers les élus mais aussi vers les usagers
 - Connaissance des pratiques des territoires voisins
 - Des retours d'expérience enrichissants

Conseil
Général

Votre Conseil général

l'aménagement, structurer le territoire





La mutualisation en matière d'ANC dans les Côtes d'Armor

- En conclusion,
- La Charte, c'est d'abord un lieu d'échanges et de débat sur l'ANC
- Avec une participation des tous les acteurs de l'ANC de la conception à l'entretien, en passant par la mise en œuvre, dans le cadre de la Charte ANC
- Le réseau, c'est un outil indispensable au traitement équitable des usagers du SPANC, qui permet une bonne formation du contrôleur et un suivi des évolutions



Assainissement non collectif :
enjeux et perspectives en Loire-Bretagne

Direction
Environnement
Service
d'Assistance
Technique aux
Exploitants de
Stations
d'Épuration



Conseil
Général



Merci de votre attention.

Mme Gaëlle LE QUELLENNEC
SATESE 22
lequellenecgaelle@cg22.fr

Conseil
Général

Votre Conseil général
l'aménagement, structurer le territoire



Côtes d'Armor